



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer Nord
Atlantique - Manche Ouest**
Mission de coordination
des politiques de la mer et du littoral



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes et Brest, le 19 janvier 2026
N° 0-759-2026/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Les préfets coordonnateurs de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest
à
destinataires *in fine*

OBJET : invitation au conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest.

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer ou à vous faire représenter à la séance d'installation du conseil maritime de façade (CMF) Nord Atlantique - Manche Ouest (NAMO) qui se tiendra :

**le mardi 03 février 2026 de 14h00 à 16h30
à la Préfecture de région des Pays de la Loire (salle des audiences)
Place Roger Salengro à NANTES**

Un accueil café est prévu à partir de 13h30. L'émargement et la remise des pouvoirs ainsi que la réception des coupons de candidature pour la Commission permanente, non envoyés au préalable, se feront de 13h30 à 14h00.

Le préfet de région procédera, en votre présence, à un geste inaugural d'objets patrimoniaux maritimes à la préfecture.

L'ordre du jour du CMF portera sur les points suivants:

1. Adoption du règlement intérieur du CMF NAMO.
2. Élection des membres de la commission permanente (CP) du CMF, élection du président ou de la présidente de la CP et nomination des élus siégeant au conseil national de la mer et des littoraux.

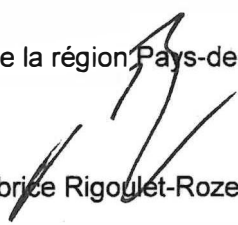
Nous vous remercions de bien vouloir transmettre, pour le mercredi 28 janvier 2026, les coupons de participation ou mandat (annexe n° 1) à l'adresse suivante : cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

En préparation de cette réunion, les documents de séance seront téléchargeables sur le site internet de la DIRM NAMO.

La DIRM NAMO, qui assure le secrétariat du CMF, se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire


Fabrice Rigoulet-Roze

Le préfet maritime de l'Atlantique


Jean-François Quérat

ANNEXE I

COUPON À RETOURNER avant le mercredi 28 janvier 2026

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

**Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest
à la Préfecture des Pays de la Loire à Nantes
Mardi 03 février 2026 à 14h00**

Fiche de participation

Nom - Prénom :

Téléphone :

Nom structure :

Courriel :

Membre du collège (à préciser) :

- ☐ État et établissement publics
- ☐ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ☐ Activités professionnelles et entreprises
- ☐ Salariés des entreprises
- ☐ Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin
- ☐ Personnes qualifiées

Représentation (1)
(d'un membre du CMF empêché)

Article 2 du règlement intérieur : « Les personnes se présentant à une séance du conseil au titre d'une collectivité, d'un organisme ou d'une structure ..., à la place de la personne normalement désignée pour siéger, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil la délégation les désignant. »

Donne délégation à :

Nom - Prénom :

Téléphone :

Courriel :

pour me remplacer au CMF le mardi 03 février 2026 et prendre en mon nom toutes les décisions nécessaires.

Signature :

Pouvoir (1)
(délégué d'un membre à un autre membre du même collège)

Article 2 du règlement intérieur : « Les membres titulaires du mandat d'un autre membre, obligatoirement du même collège, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil le mandat du mandataire ; Nul ne peut détenir plus d'un mandat ».

Donne mandat à un membre de son collège :

Nom - Prénom :

Collège :

Téléphone :

Courriel :

Signature :

(1) Rappel : Les représentations ou pouvoirs (mandats) doivent être libellés au nom du bénéficiaire et non pas être remis vierges

LISTE DES DESTINATAIRES

- Collège « État et établissements publics » :

- M. le préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine
- M. le préfet des Côtes-d'Armor
- M. le préfet du Finistère
- M. le préfet du Morbihan
- M. le préfet de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire, au titre du bassin Loire-Bretagne
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- Mme la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur du centre Bretagne de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- M. le délégué de rivage du conservatoire du Littoral de la délégation Centre-Atlantique
- Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme la directrice régionale de l'office français de la biodiversité des Pays-de-la-Loire
- M. le directeur du service hydrographique et océanographique de la marine
- M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays-de-la-Loire
- Mme la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne

- Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » :

- M. le président du conseil régional de Bretagne
- Mme la présidente du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- M. le président du conseil départemental des Côtes-d'Armor
- M. le président du conseil départemental du Finistère
- M. le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- M. le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique
- M. le président du conseil départemental de la Vendée
- Mme ou M. le représentant de l'association nationale des élus du littoral (ANEL 22)
- Mme ou M. le représentant de l'association nationale des élus du littoral (ANEL 29)
- M. Bernard LALOUX, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 35)
- M. Norbert SAMAMA, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 44)
- M. Ronan LOAS, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 56)
- M. Thomas GISBERT de CALLAC, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 85)
- M. Frédéric LE MOULLEC, représentant l'Intercommunalités de France (22)
- M. François CUILLANDRE, représentant l'Intercommunalités de France (29)
- M. Pascal GUICHARD, représentant l'Intercommunalités de France (35)
- M. David SAMZUN, représentant l'Intercommunalités de France (44)
- M. Jean-Michel BONHOMME, représentant l'Intercommunalités de France (56)
- M. Nicolas CHENECHAUD, représentant l'Intercommunalités de France (85)

- **Collège « activités professionnelles et entreprises » :**
 - M. le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne
 - M. le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays-de-la-Loire
 - Mme la présidente de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
 - M. le président et un membre du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
 - M. le président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
 - M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
 - M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
 - M. le président du Comité régional de la conchyliculture des Pays-de-la-Loire
 - M. Karl DOLIF, représentant d'Armateurs de France
 - M. Frédéric SUIRE, représentant l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction
 - Mme Marie THABARD, représentante le Syndicat national des énergies renouvelables
 - M. le président du directoire du Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire
 - M. Michaël QUERNEZ, représentant l'association française des ports de plaisance
 - M. Guillaume ARNAULD DES LIONS, représentant de la Fédération nationale des industries nautiques
 - Mme Marie-Christine MECHET, représentante du Groupement des industries de construction et activités navales
 - M. le président de l'association Nautisme en Bretagne
 - Mme Lucile FORGET, représentante de France Renouvelables
 - Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale du Réseau de transport d'électricité - Ouest
 - M. le directeur du Pôle mer Bretagne Atlantique
- **Collège « des salariés des entreprises » :**
 - M. Guy JOURDEN, représentant le syndicat « Confédération générale du travail »
 - Mme ou M. le représentant du syndicat « Force ouvrière »
 - M. David RIOU, représentant le syndicat « Confédération française démocratique du travail »
 - M. Nicolas DOLLÉ, représentant du syndicat « Confédération française des travailleurs chrétiens »
 - M. Erwan GUGUEN, représentant le syndicat « Confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres »
- **Collège « des usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :**
 - M. Jean KERHOAS, représentant la Fédération française de voile
 - M. Laurent DUBOST, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins, comité interrégional Bretagne et Pays-de-la-Loire
 - M. Jacques THIOLAT, représentant la Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie
 - M. Christophe GOUMAS, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
 - M. Jean-Luc BIDEAU, représentant l'Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne
 - M. le président de l'Union nationale des associations de navigateurs des Pays-de-la-Loire
 - M. Cédric MARTEAU, représentant la Ligue pour la protection des oiseaux
 - Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, représentant l'Association France Nature Environnement

- Mme Mireille BOURDON, représentant l'Association France Nature Environnement Pays-de-la-Loire
 - M. Denez L'HOSTIS, représentant l'Association Bretagne Vivante
 - M. Luc DREVES, représentant l'association Eaux et rivières de Bretagne
 - M. Jean-Claude MENARD, président de l'association Estuaire Loire Vilaine
 - M. Alain DOARE, représentant la fédération maritime (maison de la mer à Nantes)
 - M. Philippe LE FUR, vice-président de l'association des Îles du Ponant
- **Personnalités qualifiées**
- M. Jean-François DAVIAU, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Bretagne
 - Mme Marie-Thérèse BONNEAU, présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional des Pays de la Loire
 - M. Rémi MONGRUEL, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de Brest
 - M. Brice TROUILLET, Institut de Géographie et d'Aménagement (IGARUN)
- **Copies :**
- M. le secrétaire général de la mer
 - Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire Atlantique
 - M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
 - M. le préfet de la région Normandie et de Seine-Maritime
 - M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
 - M. le préfet de la région Provence - Alpes - Côte-d'Azur et des Bouches-du-Rhône
 - M. le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - M. le préfet maritime de la Méditerranée

